



Finances - Economie - Emploi - Formation
et Chambres consulaires

OBJET : Fiscalité intercommunale : vote des taux de CFE, TF, TFNB et THRS

EXPOSE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment les articles relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition 1379-0 bis, 1639 A et 1636 B sexies et suivants,

Vu la délibération 2023-003 du 2 mars 2023, prenant acte du débat et approuvant le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023,

Considérant les orientations actées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2023,

Depuis l'application de la réforme de la taxe professionnelle, le conseil communautaire doit se déterminer chaque année sur le taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE). Egalement, il doit se prononcer sur le vote des taux de foncier bâti et de foncier non bâti. Par ailleurs, le vote du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les locaux vacants est à nouveau possible cette année après avoir été gelé de 2020 à 2022 dans le cadre du dispositif de suppression de la TH sur les résidences principales.

Dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires, il a été proposé de ne pas faire évoluer les taux appliqués en 2022.

Les taux seraient alors fixés comme suit :

Fiscalité	Rappel taux 2022	Prévisions taux 2023
Cotisation Foncière des Entreprises	23,99 %	23,99 %
Taxe sur le Foncier Bâti	0,468 %	0,468 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti	3,31 %	3,31 %
Taxe d'habitation additionnelle	8,84 %	8,84 %

Ce dossier a été examiné lors de la commission « Finances - Economie - Emploi - Formation et Chambres consulaires » réunie le 28 mars dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide pour l'année 2023 :

- de fixer à 23,99 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises,
- de fixer à 0,468 % le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti,
- de fixer à 3,31 % le taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti,
- de fixer à 8,84 % le taux de la Taxe d'Habitation additionnelle (résidences secondaires et locaux vacants),
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 6 avril 2023

Le secrétaire de séance

François-Xavier LE HECHO

Le Président

Alain HUNAUULT

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023

Conseil Communautaire du



Le Président,

Alain HUNAUULT

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-trois, le six avril, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes- sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART	X				
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI	X				
	Mme Jacqueline BOMBRAY			X	P	Mme Claudie SONNET
	M. Rudy BOISSEAU	X				
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
M. François-Xavier LE HECHO	X					
DERVAL	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT	X				
	Mme Laurence LE BIHAN	X				
ERBRAY	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
	Mme Lucie PAUL			X	P	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET
FERCE	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	Mme Béatrice PIERRISNARD	X				
	M. Sylvain HAMON			X		
JANS	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
	M. Sylvain DESCARPENTRIES			X	P	Mme Marie-Irène BOUIN
JUIGNE DES MOUTIERS	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF			X	P	Mme Géraldine PINSON-LERAY
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X		
	M. Jean-Yves GICQUEL	X				
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN			X	P	M. Patrick GALIVEL
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN			X	P	Mme Brigitte MAISON
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY			X	P	M. Jean-Noël BEAUDOIN
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO	X				
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER					
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET	X				
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE	X				
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

Secrétaire de Séance : Monsieur François-Xavier LE HECHO

AR-Préfecture

044-200072726-20230407-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-04-2023

Publication le : 07-04-2023



Le Président,

Alain HUNAUULT